

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 6 octobre 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église de Locmaria - aide complémentaire**

—————

**Suite à la réussite de la mobilisation populaire pour la restauration de l'église Notre-Dame de Locmaria, la Fondation du patrimoine a souhaité attribuer une nouvelle aide financière complémentaire de 6 000 euros pour aider au financement des travaux réalisés (couverture et charpente). Un même montant a déjà été accordé en 2020 (délibération n°40 du 13 février 2020).**

\*\*\*

Une convention de financement entre la Fondation du patrimoine et la ville de Quimper permet de formaliser ce dernier versement apporté par la Fondation au maître d'ouvrage pour la sauvegarde de l'église Notre-Dame de Locmaria.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de financement.